

Urbanisme et aménagement du territoire	UE 19
---	--------------

CATEGORIE : AGRONOMIQUE	SECTION : Gestion de l'Environnement Urbain
	OPTION :
Année : BLOC 2	
Acronyme : GEU21UAT	
Langues d'enseignement : Français	
Coordonnées du service : HELdB - CAMPUS CERIA Bâtiment 4C - 1er étage Avenue Emile Gryzon 1 - 1070 Bruxelles	
Enseignant responsable : MONIER Eric - eric.monier@cnldb.be	
Autre(s) enseignant(s) de l'UE : COX Pierre - pierre.cox@cnldb.be	
Nombre d'heures : 75 h	Nombre de crédits : 5 ECTS (Facteur de pondération)
Niveau du cycle : 1	Période : Q1
Cadre européen de certification : Niveau 6	
Liste des UE pré requises : Néant	
Liste des UE co requises : Néant	
Caractère obligatoire ou au choix dans le programme ou option de l'étudiant :	
Cours obligatoire dans le programme.	

Contribution de l'UE au profil d'enseignement du programme :

Au terme de sa formation, le bachelier en **Gestion de l'Environnement Urbain** est capable de :

Au terme de sa formation, le bachelier en Gestion de l'environnement urbain est capable de :

- Adapter ses propositions sur base des expériences acquises, des informations relatives à des domaines variés (technologiques, économiques, sociétaux...) et en faisant preuve de réflexivité.
- Repérer et comprendre, au travers d'études de cas, le rôle de chaque acteur impliqué dans les problématiques environnementales.
- Rédiger une procédure de gestion de dossier environnemental.
- Résoudre une problématique urbaine dans une perspective de développement durable, sur base d'un recueil de données administratives, réglementaires et environnementales.

Autres connaissances ou compétences prérequis :

Néant



Descriptif des objectifs et des contenus de l'UE :

Législation de l'aménagement du territoire I :

Objectifs :

L'étudiant sera capable d'identifier les impératifs juridiques propres à un projet de gestion de l'urbanisme dans leur aspect de droit de l'aménagement du territoire.

Contenu :

Travail sur les implications juridiques d'un projet en termes de plans d'aménagements adéquats et des conséquences qui découlent de la planologie et des règlements urbanistiques applicables.

Droit civil :

Objectifs :

Avoir une vue d'ensemble des contingences légales applicables à une activité de gestionnaire de l'environnement urbain

Contenu :

Sources du droit et place prépondérante du droit commun

Droit des contrats et droit de la responsabilité civile

Fonctionnement général des juridictions civiles

Urbanisme :

Objectifs :

Amener l'étudiant à discerner les enjeux spécifiques à la mise en place d'un processus d'encadrement de la mutation des villes et des territoires dans une perspective de développement durable, en tenant compte des échelles spatio-temporelles (urbanisme stratégique, réglementaire, opérationnel).

Contenu :

- Mise en évidence des dynamiques spatiales en lien avec les défis socio-économiques et environnementaux
- Les acteurs et mécanismes de gouvernance
- Commentaires illustrations et d'études de cas

Activités et méthodes d'apprentissage et d'enseignement :

Législation de l'aménagement du territoire I et Droit civil :

Le support oral constitue le support didactique principal du cours,

- support visuel : usage constant du support visuel mis à disposition à savoir le tableau,
- style incitatif participatif pour la majeure partie du cours,
- utilisation du style transmissif au niveau des concepts abordés,
- utilisation du style associatif en vue d'accéder à un savoir-faire de l'étudiant dans le cadre de l'utilisation de certaines sources juridiques,
- recours à la méthode déductive,
- compte tenu du nombre d'étudiants, utilisation privilégiée du moyen pédagogique de l'exposé informel.

Urbanisme :

Le support oral constitue le support didactique principal du cours,

- Support visuel : PPT et présentation de documents
- Mode participatif et exposé informel pour la majeure partie du cours
- Mobilisation d'expériences de terrain

Mode d'évaluation et de pondération par activité au sein de l'UE :

Cours Concernés	H	ECTS	Pond.	Janvier				Juin *				Deuxième session				
				Eval Continue	Travaux	Écrit	Oral	Eval Continue	Travaux	Écrit	Oral	NR	Travaux	Écrit	Oral	
Législation de l'aménagement du territoire I	30	2	40 %	0%	0%	100 %	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	100 %	0%
Droit civil	30	2	40 %	0%	0%	100 %	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	100 %	0%
Urbanisme	15	1	20 %	0%	0%	100 %	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	100 %	0%

NR = Note reportée

Informations sur le mode d'évaluation :

Attention la méthode de calcul de la note UE ci-dessous prévaut sur toute autre consigne indiquée dans la fiche UE.

Méthode de calcul de la note finale d'une UE

La note finale attribuée à une UE doit, dans tous les cas, être calculée en effectuant la moyenne arithmétique pondérée des notes des AA composant l'UE.

Remarque :

Lors des délibérations, en raison de circonstances exceptionnelles et notamment sur proposition des mini-jurys, rien n'empêche que le jury plénier puisse attribuer les crédits associés à une UE dont la note est inférieure à 10/20, sans modifier la valeur de cette dernière.

La note est calculée selon les modalités suivantes :

- si aucune des notes n'est strictement inférieure à 10/20, la note finale est la moyenne arithmétique pondérée des notes des activités d'apprentissage ;
- si au moins une note est inférieure à 10/20, la note attribuée à l'UE est la note la plus basse obtenue.

Justifier la NR en 2de session :

* Le cas échéant, les évaluations de la session d'examens de janvier ne sont reportées en juin que si la note est $\geq 10/20$.

Informations complémentaires :

Acquis d'apprentissages sanctionnés, spécifiques et contribuant à l'UE :

À l'issue du cours de **Législation de l'aménagement du territoire I**, l'étudiant est capable de :

-d'identifier les impératifs légaux applicables à l'aménagement du territoire ainsi que leurs implications effectives sur un projet d'aménagement urbain

À l'issue du cours de **Droit civil**, l'étudiant est capable de :

-distinguer les mécanismes de droit civil susceptibles d'influencer l'exercice de son activité, qu'il s'agisse de la question contractuelle ou des implications prévues en matière de responsabilité civile

À l'issue du cours de **Urbanisme**, l'étudiant est capable de :

discerner les diverses approches de l'urbanisme (urbanisme stratégique, réglementaire, opérationnel), au regard les enjeux spatiaux (mutation des villes et des territoires) et des défis sociétaux dans une perspective de développement durable

Description des sources, des références et des supports OBLIGATOIRES :

Législation de l'aménagement du territoire I :

-notes de cours, sources diverses et syllabus sur le campus numérique

-Code thématique Larcier à usage de la HELdB

Droit civil :

-sources diverses et syllabus sur le campus numérique

-Code thématique Larcier à usage de la HELdB

Urbanisme :

Ppt déposé sur l'ICampus

Notes prises au cours

Description des sources, des références et des supports SUGGERES :

Législation de l'aménagement du territoire I :

Veille internet sur l'actualité en matière d'aménagement du territoire

Droit civil :

Actualité juridique évoquée au cours/ compléments

Urbanisme :

- http://spw.wallonie.be/dgo4/site_aménagement/

- <http://cpdt.wallonie.be/>

- <http://be.brussels/vivre-a-bruxelles/amenagement-du-territoire>

- [http://www.ectp-ceu.eu/images/stories/PDF-](http://www.ectp-ceu.eu/images/stories/PDF-docs/ECTPCEU%20Charte%20de%20l'Urbanisme%20Europeen%20-%20resume%20illustre.pdf)

[docs/ECTPCEU%20Charte%20de%20l'Urbanisme%20Europeen%20-%20resume%20illustre.pdf](http://www.ectp-ceu.eu/images/stories/PDF-docs/ECTPCEU%20Charte%20de%20l'Urbanisme%20Europeen%20-%20resume%20illustre.pdf)